

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 ----  
 DEPARTEMENT DE L'YONNE  
 ----  
 ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
 ----  
 COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 12/10/22

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
 TONNERRE**  
 N° 2022 / 189

**Nombre de  
 conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 19

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant convocation du 4 octobre 2022.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Bernard CLEMENT, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT (adjoints), Sophie DUFIT, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Jocelyne PION, Bahya BAÏLICHE, Michel DROUVILLE, Jean-Claude CASTIGLIONI, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nicole ELBACHIR.

Absents représentés : Maxime BUTTURI, Marie-Laure BOIZOT, Jean-François FICHOT, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Nabil HAMAM, Silvia LARRANDART, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Christian ROBERT.

*Nomenclature @CTES : Finances / Subventions*

**FINANCES**

**CONVENTION AVEC LA CONFERENCE DES FINANCEURS**

- Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement ;
- Vu l'article L. 233-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Pôle Social n° 2022/022 en date du 18/05/22 relatif à la demande de subvention auprès de la Conférences des financeurs au titre de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Yonne ;
- Vu la convention de financement entre la Ville de Tonnerre et la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Yonne ;
- Considérant le programme coordonné 2021-2026 arrêté par la Conférence des Financeurs ;
- Considérant que le projet « L'Étrier Numérique Sénior » est porté par le Pôle Social ;
- Considérant que le projet « La Culture vient à vous » est porté par la Médiathèque de Tonnerre ;
- Considérant la nécessité de reverser la subvention au titre du projet « L'Étrier Numérique Sénior » au Pôle Social ;

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- D'autoriser le maire, à signer tout document afférent à cette opération ;
- De reverser la subvention perçue de 10 000 € pour l'action « L'Étrier Numérique Sénior » au budget du Pôle Social.



Pour extrait conforme,

Le maire

Cédric CLECH